cultivateurs sont invités à assister. Programme : Les engrais chimiques ; leur rôle et leur emploi dans la culture de la betterave à sucre.

LANNOY

UN INCIDENT s'est produit, mardi soir, sur la place de Lannoy, avant le départ pour Roubaix du tramway portant le numéro X. 201. Un voyageur, M. D..., demeurant à Tourcoing, était monté sur la voiture avec des paniers de grande dimension. Le conducteur le pria de descendre, les règlements interdisant d'admettre ces colis sur ces voitures. Malgré l'instance du conducteur, le voyageur refusa de quitter le tramway. L'employé du tramway alla requérir l'agent de police Decourcelle qui dressa procès-verbal au voyageur dont il prit les noms, et le fit descendre. Le tramway partit ensuite pour Roubaix avec un retard de dix minutes causé par cet incident qui avait occasionné un certain rassemblement sur la place.

TOUFFLERS

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir à la mairie sous la présidence de M. Henri Pouchain, maire. La séance est ouverte vers six heures. Sont présents : MM. Braquaval, adjoint ; Deseplanque, Brunin, Courier, Bont, Deroubaix, Tricoit, Badoux, Cimetière, Fin, Plouvier, Leblanc. Absents : MM. Desmettre, Wartel.

Commissaires repartiteurs. — Le Conseil désigne de la manière suivante les commissaires repartiteurs des contributions directes pour l'année 1901. Titulaires : Résidents : MM. L. Fin, P. Courier, L. Desmettre, L. Cimetière, L. Brunin, L. Dufermont. — Suppléants : MM. E. Plouvier, L. Leblanc, P. Wartel, J.-B. Doutreligne, S. Tricoit, H. Hespel. — Non résidents : MM. L. Guévar, à Roubaix ; Delannoy fils, à Lys ; M. Joinville, à Lys ; P. Gossart, à Lys. — Suppléants : MM. A. Carette, à Lys, J. Mullies, à Lannoy ; P. Mulle, à Lannoy ; A. Darras, à Sailly.

M. Bont émet le vœu que les répartiteurs invitent M. le contrôleur des contributions à s'occuper des mutations qui se produisent dans le courant de l'année parmi les patentés. Adopté.

Délégué pour la révision des listes électorales. — Le Conseil nomme M. L. Brunin comme délégué pour faire partie de la commission de révision des listes électorales en 1901. MM. E. Plouvier et J.-B. Deleplanque sont désignés pour le jugement des réclamations.

Subvention à l'Institut Pasteur. — M. le Maire donne lecture d'une lettre préfectorale en date du 8 novembre où sont exposés les bienfaits de l'Institut Pasteur de Lille. M. le Préfet prie la municipalité de vouloir bien voter un crédit annuel pour cet établissement. Le Conseil fixe à quinze francs le chiffre de ce crédit.

L'assistance à domicile des vieillards indigents. — M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 15 août 1900 sur l'assistance à domicile des vieillards indigents. Il expose que la commune dont la population est de 1751 habitants a droit à trois bourses, mais qu'elle en possède en ce moment quatre, attribuées à Fidèle Tricoit, Agnès Puvion, J.-B. Dhénin et Joseph Puvion. Conformément à l'art. 6 de cet arrêté, M. le Maire propose la division en trois sections des pensions départementales. La première comprendrait les titulaires de droit, dans la limite de trois bourses au minimum ; la deuxième donnerait le nom du titulaire de bourse en excédent de ce minimum et qui doit transitoirement conserver sa pension. La troisième, comprendrait les candidats proposés essentiellement pour remplir les vacances qui se produiront et dont le classement sera arrêté par le comité d'arrondissement. Ce projet est adopté et le Conseil dresse ainsi la liste des candidats : 1re section, Fidèle Tricoit, Agnès Puvion, J.-B. Dhénin ; 2e section, Joseph Puvion ; 3e section, Catherine Ponthieu, veuve, 85 ans, vivant seule et privée du plus strict nécessaire ; François Leuridan, 65 ans infirme, depuis sa naissance, incapable de travailler, sans ressources, réduit à la misère ; Jemrie Puvion, 71 ans, qui se trouve également dans le plus complet dénûment.

Le discours de M. Loubet. — M. le Maire annonce que M. le Préfet lui a envoyé un exemplaire du discours prononcé par le Président de la République au banquet des maires. Sur sa proposition, le Conseil décide de le faire encadrer, et de le placer dans la salle des délibérations de la mairie.

La liste d'assistance médicale gratuite. — Le Conseil apporte quelques modifications à la liste d'assistance médicale gratuite, par l'adjonction de plusieurs familles nécessiteuses, et opère la radiation des personnes qui ont quitté la commune.

Les secours aux réservistes et territoriaux. — M. le Maire annonce que le crédit de 356 fr. 09 c., ouvert au budget de l'année courante pour secours aux familles des réservistes et territoriaux est insuffisant, attendu qu'il ne reste plus en caisse en ce moment que 6 fr. 09 c. et qu'il y a encore à allouer deux secours : le premier de 26 fr. au territorial Delannoy Adolphe, le deuxième de 19 fr. 50 pour le territorial J.-B. Lorthioir. Le Conseil vote un supplément de crédit de 40 francs.

La séance est levée vers 7 Heures 1/2.

UNE PETITION EN FAVEUR DE L'ACHEVEMENT DU CANAL DU NORD. — Il circule en ce moment dans la commune, une pétition adressée aux ministres du commerce et des travaux publics, aux sénateurs et aux députés, en vue de la reprise des études pour l'achèvement du canal du Nord (projet Flamant). Il y est demandé qu'une chambre de navigation soit créée à Douai pour emprunter ou réaliser les fonds nécessaires dans ce but. Il s'agit de la partie comprise entre Courchelette et Noyon. Ce serait en attendant la déclaration d'utilité publique de ce projet qui d'après la combinaison énoncée dans cette pétition, ne doit rien coûter à l'Etat.

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

Avant d'acheter vos cadeaux, visitez la fabrique de maroquinerie SOYEZ PERE, à Lille. 52430—47750

AU BERCEAU D'ARGENT (voir aux annonces).

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13,

WATTRELOS

QUESTIONS MUNICIPALES. — Les Commissions des travaux et des finances réunies, ont tenu séance, hier, *mardi, à huit heures du soir. L'ordre du jour portait les* questions suivantes : Abattoir public, emplacement; ouverture d'une rue, du Ballon au Crétinier, demande de MM. Flipo Ansar et consorts; Institut Pasteur, Ligue du Nord contre la tuberculose, demandes de subventions ; demandes de subventions par diverses sociétés de musique et de gymnastique; demandes en faveur d'une jeune fille incurable et d'un enfant infirme.

TOURCOING

L'INTIMIDATION est une arme dont on aime à se servir contre les fonctionnaires, dans la presse radicale et collectiviste. Nous l'avons prouvé déjà: en voici un nouvel exemple assez typique.

Il y a quelques jours, l' « Avenir » signalait à la vindicte administrative un douanier qui, à ses yeux, se compromettait gravement en frayant avec un ecclésiastique.

Le fonctionnaire incriminé a dû, pour obtenir un certificat de civisme, fournir au journal des explications sur la nature de ses relations avec l'ecclésiastique.

Ainsi donc, en France, pays de liberté, un fonctionnaire devient suspect s'il est lié d'amitié avec un ecclésiastique. Ce serait le comble de l'odieux si ce n'était le comble du ridicule.

UNE EXPOSITION D'ORNEMENTS SACERDOTAUX. — Comme les années précédentes, l'œuvre de Ste-Elisabeth, placée sous la présidence distinguée de Mme Charles Pollet, a ouvert une exposition d'ornements sacerdotaux dans son vaste local, 35, rue Chanzy.

Tout ce qu'on peut rêver de merveilleux dans le subtil art de la tapisserie et de la broderie s'y trouve réuni. La perfection y règne en maîtresse souveraine. Ces chefs-d'œuvre de patience et de bon goût sont exposés d'une manière habile et reçoivent un jour lumineux qui en fait ressortir les incontestables beautés.

Ce qui frappe au premier coup d'œil, c'est la grande variété des ornements. Sur des soies de différentes teintes se détachent les croix des chasubles, où la tapisserie régulière coudoie la broderie fine au point passé.

Parmi les ornements dus à ce dernier travail, nous devons remarquer tout particulièrement quelques « chasubles » et « chapes » finement enjolivées.

Sur un fond de moire immaculée, serpente une floraison d'iris et de roses qui semblent élever leur calice vers le ciel en une extatique contemplation.

Si l'inspiration est justement exprimée, l'œuvre est parfaitement rendue : les couleurs tendres des fleurs s'harmonisent en un délicieux fondu.

Plusieurs « voiles huméraux » attirent notre attention ; les pâles nuances y sont disposées avec tant d'art qu'elles paraissent former un ensemble presque monochrome.

Dans le même genre, nous avons remarqué un « velum » tissé d'or et de satin blanc.

La peinture sur étoffe de soie est représentée dans cette collection d'ornements sacerdotaux ; des « pales » de moire blanche offrent tantôt des violettes artistement groupées, tantôt des roses aux pétales finement détaillées.

Puis, nous trouvons cette délicate dentelle au point de guipure qui sert à garnir le bas des « aubes ».

Pour nous résumer, les travaux dont nous venons de donner une description bien succinte ont droit à toute notre admiration et à nos vifs éloges.

Nous ne pouvons qu'engager toutes les personnes qui s'intéressent à l'œuvre de Ste-Elisabeth, à visiter cette exposition et à coopérer ainsi au but charitable que nos distinguées concitoyennes poursuivent.

E. P. R.

VENTES PUBLIQUES DE LAINES DE ROUBAIX-TOURCOING. — Jeudi prochain 29 novembre à 3 heures du soir, aura lieu, à la salle des ventes des Magasins Généraux, par le ministère de M. Gabriel Beulque, courtier, une vente publique comprenant: 150.000 kilos de peignés provenant de réalisations de warrants et 135.000 kilos de peignés provenant de liquidations.

MORT D'UN SENEGALAIS A L'HOPITAL DE TOURCOING. — Hier mardi est mort à l'Hôtel-Dieu un homme de 48 ans, Sénégalais d'origine, nommé Abdalah Kébé. Il y était en traitement pour une bronchite chronique depuis trois semaines. Kébé servait d'habitude à bord des navires marchands comme homme de peine ou comme chauffeur. Dans l'intervalle de ses voyages il revenait assez fréquemment à Tourcoing: il aurait même, assure-t-on, été victime ici d'un accident qui lui fit perdre un œil.

DECOUVERTE D'OSSEMENTS. — Des ouvriers de MM. Catteau frères, entrepreneurs, occupés à creuser une tranchée à travers le terre-plein du parvis Saint-Christophe, ont mis à nu hier matin des ossements humains, crânes, fémurs, tibias, etc. On se rappelle que, déjà, à l'époque où fut construite la sacristie, on avait découvert des ossements. C'est que, jusqu'en 1789 on enterrait autour de l'église.

L'administration municipale, prévenue de la découverte, a fait déposer ces ossements dans une caisse en bois et transporter ensuite au cimetière.

Pour parer à toute éventualité, d'autres caisses ont été préparées et afin d'écarter les curieux qui se pressaient en foule, on a établi un barrage près de la tranchée.

UNE DESCENTE DU PARQUET. — Dans l'après-midi de mardi, M. Delalé, juge d'instruction, est de nouveau descendu à Tourcoing accompagné de son greffier, M. Lecointe. Le train suivant amenait entre gendarmes les frères Henri et Jean Godefroy et Charles Debaere.

On se rappelle qu'à la suite de l'agression dont a été victime, en plein jour, rue de Bradford, un employé de la maison Alphonse Pollet, M. Salens, trois hommes, assez mal notés d'ailleurs, Jean Godefroy, Charles Debaere et Demord, les auteurs de l'agression, avaient été arrêtés.

Au moment de leur transfert à Lille, le frère de l'un d'eux, Henri Godefroy, qui faisait du tapage près de l'Hôtel-de-Ville, avait été appréhendé par la police. Il laissa alors tomber une montre que M. Leplat, agent de sûreté saisit aussitôt. Ce bijou fut reconnu pour avoir été volé chez M. Simœns, rue des Carliers. On pensa donc qu'on était sur les traces d'une bande de cambrioleurs. Comme à l'époque où le vol chez M. Simœns avait été commis, Henri Godefroy était sous les verrous, la montre lui avait sans doute été donnée par un camarade. Henri Godefroy prétend, paraît-il, l'avoir eue de Charles Debaere, mais ce dernier nie le fait.

C'est afin d'éclaircir cette affaire que M. Delalé est venu hier à Tourcoing. Comme on avait vu les inculpés dans l'agression de la rue de Bradford, on avait cru un moment que c'était là la cause de cette descente de justice.

Le magistrat s'est rendu d'abord chez M. Simœns, puis il est allé à l'Hôtel-de-Ville où il a entendu, dans le cabinet de M. le commissaire central, une dizaine de témoins. On avait rappelé à cette occasion deux gendarmes, MM. Pèche et Mention, d'Aniche où ils étaient détachés à cause des grèves des verriers.

M. Delalé n'a regagné Lille qu'à sept heures du soir.

LE MOUVEMENT SYNDICAL. — Dépôt a été effectué à la Mairie de Tourcoing, conformément à l'article 4 de la loi du 21 mars 1884 des statuts: 1. du syndicat de piqûrières « Les Vraies Piqûrières » dont le siège est établi chez Mlle Deffrennes Marie, rue du Blanc-Seau, barrière du Chemin-de-Fer; 2. du syndicat d'ouvrières de préparation de filature « Les bonnes Soigneuses » dont le siège est établi chez Mlle Hélène Maremme, rue du Virolois, 261.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux Halles mardi matin; marée 300 kilos; hareng 1250; pommes 625; poires 80; pommes de terre 600; carottes 75; oignons 35; légumes divers 12 paniers; oranges 4 paniers; citrons 1 caisse; marrons 100 kilos; lapins de garenne 5.

BLESSE EN TOMBANT. — Un voiturier, M. Henri Delbecque, a fait une chute en glissant dans la cour de la gare et s'est fait une entorse au pied droit. Il a reçu les soins de M. le docteur Catteau.

UN ENDURCI. — La police vient d'arrêter pour ivresse en récidive un portefaix. Henri Couvreur. Celui-ci n'en est pas à sa première condamnation de ce chef: il fera de nouveau connaissance avec les bancs de la correctionnelle.

A L'OCCASION de la fête Saint-Nicolas, le Broutteux recommande son magasin d'articles pour cadeaux, tels que : maroquinerie, albums-photographie, sacs de dames, etc., statuettes de Saxe, vases de Bohême et du Japon, provenance garantie, coffrets. Grand choix de fantaisie. — Prix très modérés.

A la librairie J. Watteeuw, 39, rue St-Jacques, Tourcoing. 76952

HUITRES D'OSTENDE. — Arrivages journaliers, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing. — Maison Tanghe-Verdonck. — Spécialité de pâtes de gibiers, — lièvres, perdreaux, volailles, tous les jours. — Poulets et sarcelles. — Téléphone 402. 73772

NE PAS CONFONDRE. — Mme Louis Honorée, née Rachel Maes, cabaretière, rue Sainte Barbe, à Tourcoing, vous prie de dire qu'elle n'a rien de commun avec son homonyme qui a été condamnée par le Tribunal correctionnel.

LINSELLES

MARIAGE. — Hier a été célébré le mariage de M. Charles Vandermarlière, de Roncq, avec Mlle Julie Mahieu, nièce de l'honorable M. Louis Mahieu, cultivateur, et adjoint au maire de Linselles.

Le mariage civil avait précédé la cérémonie religieuse. M. Fidèle Catteau, adjoint, qui remplissait les fonctions d'officier de l'état-civil, a adressé aux jeunes époux, en quelques mots bien sentis, ses souhaits les plus sincères et ses meilleurs vœux de bonheur.

Le matin avait eu lieu une distribution de gratifications aux vieillards de l'Hospice et aux jeunes filles de l'orphelinat. La messe dite à midi par M. l'abbé Leroux, curé de la paroisse, avait attiré une nombreuse assistance. M. Rémy Boutry, maître de chapelle, a interprété avec beaucoup de sentiment, avec accompagnement de violon par M. Acheray fils, le « Sancta Maria », de Fauré, et l'« Ave Maria », de Cherubini.

AUX PRESTATAIRES. — Les prestataires de cette commune qui n'auraient pas fait leur demande d'option de prestations en nature d'ici la fin du mois seront considérés comme désirant vouloir s'en acquitter en argent.

RONCQ

A LA GARE. — M. Gustave Faucon, facteur à la gare de Roncq, est nommé surveillant à Roubaix-Wattrelos. Il est remplacé par M. Louis Carrette, de Steenwerck.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort dans sa soixante-seizième année de M. Jules Bonduelle, ancien briquetier et frère de M. Edouard Bonduelle-Ghestem, ancien maire de Roncq. Ses funérailles auront lieu samedi matin en l'église St-Piat.

MARCQ-EN-BARŒUL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un homme de peine au service de M. Henry Debailleul, brasseur au Pont-Jules Deconinck, âgé de 20 ans, a fait une chute dans une cave en portant une rondelle de bière. M. le docteur Masson, appelé à donner ses soins au blessé, a constaté une entorse des articulations métacarpo-phalangennes de la main gauche et a prescrit un repos de huit jours.

HALLUIN

UN ACTE DE MAUVAIS GRE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un acte de mauvais gré a été commis au gravier de Bousbecque. Plusieurs individus, passant vers deux heures, en face de l'estaminet de M. Dewalle, lancèrent dans les croisés du premier étage un marteau et d'autres projectiles dont l'un vint tomber sur la couchette d'un jeune enfant qui sommeillait. A la suite d'une plainte déposée à la police, une enquête a été ouverte mais jusqu'ici, elle n'a donné aucun résultat.

UNE SERIE D'ARRESTATIONS. — Trois arrestations ont été opérées dans la soirée de lundi. Ce sont celles de : Rémy Hielghem, 26 ans, journalier, demeurant à Halluin, pour ivresse, outrages et rébellion envers un agent ; Henri Declercq, 16 ans, pour ivresse et voies de faits sur la personne d'une jeune fille de son âge ; Marie Maupoix, femme Lefebvre, 44 ans, demeurant à Menin, hameau des Barraques, pour ivresse manifeste et mendicité. Tous trois seront remis ce matin mercredi entre les mains de la gendarmerie, pour être transférés à Lille.

BONDUES

Réunion du Conseil municipal. — Dimanche à onze heures du matin, le Conseil municipal de Bondues, a tenu sa première séance de la session de novembre, sous la présidence de M. René d'Hespel, maire. On procède d'abord à l'appel nominal des conseillers. Sont présents : MM. d'Hespel, maire ; Desbonnets et Despatures, adjoints ; Bonduel, Crespel, De La Serre, Devémy, Delfortrie, Deheule, Lagache, Picavet, Couvreur, Lehoucq, Holbecque, Lebrun. Puis le Conseil aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le legs Thiers. — M. le Maire donne lecture d'une lettre émanant de la société civile du Patronage de Bondues, par laquelle, cette société, se basant sur la laïcisation et sur le transfert de l'école communale de filles dans d'autres locaux, poursuit la révocation du legs de M. Thiers, à moins que la commune ne veule rétrocéder à la dite société les bâtiments qui ont été désaffectés lors de la laïcisation. Cette rétrocession devra être faite par acte notarié. Le Conseil, jugeant qu'il serait inutile d'entamer une action judiciaire dont l'issue ne saurait faire de doute, autorise M. le Maire à faire droit aux revendications de la société civile.

Listes électorales. — MM. Despatures, Desbonnets et Deheule, sont nommés membres de la commission de révision des listes électorales.

Commission des répartiteurs. — Le Conseil approuve ensuite la liste de répartiteurs pour 1901, telles que la lui présente M. le Maire.

Assistance médicale gratuite. — Lecture est donnée de la liste des personnes inscrites à l'assistance médicale gratuite ; deux nouveaux noms ont été ajoutés à la liste du précédent trimestre.

Achat d'une baignoire. — M. Desbuquois fait observer qu'il serait utile que la commune possédât une baignoire dont pourraient profiter les indigents. M. le Maire abonde dans ce sens et le Conseil à l'unanimité vote une somme de cinquante francs pour l'achat de cette baignoire.

Crédits divers. — Le Conseil vote toute une série de crédits supplémentaires. L'Institut Pasteur obtient vingt francs. L'institutrice communale vingt francs pour l'achat d'objets nécessaires au balayage des classes. Les fusils des gardes étant en mauvais état, une somme de cent francs est votée pour l'achat d'autres armes.

Bureau de poste. — Le bail conclu entre la commune et l'administration des Postes doit se terminer le 28 février prochain. Comme les nouveaux locaux du bureau de poste seront prêts à recevoir leur aménagement le 15 janvier M. le Maire prie le Conseil de vouloir bien lui donner l'autorisation à résilier le bail à partir de ce jour ; de cette façon, les anciens bâtiments pourront être préparés à recevoir l'institutrice communale. Le Conseil autorise M. le Maire à résilier le bail.

Le chemin du Christ. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Charles d'Halluin, maire de Linselles, par laquelle ce dernier fait connaître à l'administration communale de Bondues que plusieurs conseillers de sa commune ont présenté devant l'assemblée municipale un vœu tendant à l'empierrement du chemin du Christ. La commune de Linselles consent à faire le nécessaire pourvu que Bondues procède à ce travail sur la partie comprise sur son territoire.

Plusieurs observations sont faites. On avait songé à transporter dans le chemin du Christ du gravier, mais les prestations ont été insuffisantes cette année et ce travail est remis à l'année prochaine. Quand à l'empierrement, il n'y faut guère songer ; la dépense serait trop élevée, étant donnée la longueur du chemin sur le territoire de Bondues. Si Linselles consent à faire ce travail, c'est que la longueur sur son territoire n'est que de cent-vingt-cinq mètres, tandis que Bondues devrait empierrer sur une distance de plus d'un kilomètre.

Entretien des chemins. — M. le Maire lit ensuite une lettre de M. Joire, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ; l'honorable conseiller en profite pour faire observer que les fossés du chemin de Neuville sont dans un mauvais état ; il en est de même des trottoirs du pavé des Ravennes, où il serait nécessaire de déposer des scories. M. Lebrun veut se charger d'y faire transporter des gravches à raison de 0 fr. 50 le tombereau : le Conseil accepte. Il est ensuite décidé de poser quelques nouvelles lanternes le long de la route de Tourcoing.

M. De La Serre, signale aussi l'état du pavé des Aubeaux puis la séance est levée à 1 heure.

LINSELLES

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Linselles s'est réuni jeudi soir à cinq heures et demie, sous la présidence de M. Charles Dhalluin, maire. M. Paul Dehaoutre est nommé secrétaire de session. Il procède à l'appel nominatif. Sont présents : MM. Dhalluin, maire ; Louis Mahieu et Fidèle Catteau, adjoints ; Emile Demarcq, Lefebvre, Bény, Etienne Destombes, Paul Duquesnoy, Six, J.-B. Dumortier, Hopsomer, Delebel, Dupont, Paul Delahoutre, Delannoy, Charles Henri et Hennion. Absents : MM. Etienne Dumortier, Catry, Pierre Destombes, Becquart et Ghesquière.

La liste des répartiteurs. — Le Conseil, sur la proposition de son président, approuve la liste des répartiteurs qui lui est présentée ; elle est ainsi composée : MM. Etienne Dumortier, Mahieu-Six, Etienne Destombes, Jean Six, Emile Demarcq, Pierre Destombes, Paul Duquesnoy, Pierre Lefebvre, Alphonse Hopsomer, Delannoy-Delcourt, Paul Delahoutre, Arpel-Bény, conseillers municipaux ; Tiberghien-Lepoutre, propriétaire à Tourcoing ; Albert Masurel, manufacturier, à Tourcoing ; Jules Debailleul, brasseur, à Marcq-en-Barœul ; Auguste Dupont, rentier, à Roubaix ; Louis Despatures, rentier, à Bondues ; René d'Hespel, propriétaire et maire de Bondues ; Eugène Devémy, propriétaire, à Bondues ; Julien Guérin, brasseur, à St-André-lez-Lille.

Révision des listes électorales. — MM. Fidèle Catteau, Louis Mahieu, Etienne Dumortier, J. Six, sont désignés pour faire partie de la commission de révision de la liste électorale.

Liste d'assistance médicale. — Le Conseil approuve sans discussion aucune la liste d'assistance médicale gratuite.

Crédits divers. — M. le Maire prie ensuite le Conseil de voter les deux crédits suivants : 1° une somme de 69 fr. 50 pour frais funéraires et la couronne d'Antoine Lefebvre, soldat du corps expéditionnaire de Chine, décédé à Takou : 2° une autre somme de 33 fr. 70, accordée à titre d'indemnité à Mme veuve Lefebvre, par mesure d'alignement.

Chemin de la Petite-Vignette. — Le Conseil ratifie la décision prise par la commission de voirie et d'aqueducs, concernant les travaux exécutés au chemin de la Petite-Vignette.

Chemin du Cingle. — Dans sa séance du 15 juin dernier, le Conseil avait décidé l'empierrement du chemin du Cingle : la commission de voirie s'est transportée sur les lieux et a étudié la question. Il a été constaté que ce chemin a une largeur de cinq mètres du côté du chemin vicinal n° 8, alors que vers le chemin n° 10, cette largeur n'est plus que de quatre mètres, sur la partie qui longe la propriété Verbiest. Une haie qui enclos cette propriété sera abattue, de cette façon le chemin du Cingle aura sur toute sa longueur, cinq mètres de largeur.

Secours aux enfants des écoles. — Cette question qui a fait le sujet d'un récent article dans le « Journal de Roubaix » revient encore devant le Conseil municipal. Rappelons en deux mots de quoi il s'agit : Chaque année, le Conseil inscrit au budget additionnel un crédit de 1.200 francs pris sur les fonds libres et affectés à la distribution de secours en nature à « tous les enfants », fréquentant les écoles de la commune. Lors du règlement du budget additionnel pour l'exercice de 1900, ce crédit a été supprimé par le Préfet : néanmoins, comme aucune explication n'avait été donnée, le Conseil avait jugé bon dans sa séance d'août, de prendre une délibération et de voter de nouveau l'ouverture du crédit. En même temps, M. le Maire était autorisé à procéder à l'adjudication des objets qui devaient être distribués aux enfants.

Par une lettre en date du 12 septembre, M. le Préfet informe M. le Maire qu'il ne lui paraît pas possible d'autoriser l'ouverture de ce crédit. Selon M. le Préfet, les Conseils municipaux ne peuvent ni directement, ni indirectement subventionner les écoles libres, et qu'attribuer aux élèves de ces écoles, en leur qualité d'élèves des secours quelconques, c'est en réalité subventionner ces mêmes établissements au détriment des écoles publiques, pour lesquelles les communes, le département et l'Etat s'imposent de grands sacrifices. Cette opinion est, paraît-il, conforme aux volontés du législateur, nettement manifestées par la loi du 30 octobre 1886 et interprétées par l'avis du Conseil d'Etat du 29 juillet 1888.

Après cette lecture, plusieurs conseillers font remarquer que le Préfet n'est pas très explicite sur les motifs qui l'ont empêché d'approuver le crédit ; plusieurs autres font aussi remarquer, comme l'a dit le « Journal de Roubaix » qu'en un certain nombre de localités voisines, ces secours sont distribués à tous les enfants pauvres fréquentant les écoles ; ils sont donc d'avis de maintenir ce crédit, attendu que la commune de Linselles ne doit se priver à cet effet d'aucun centime additionnel, puisque cette somme est prélevée sur les fonds libres, et inscrite au budget additionnel de l'exercice courant.

Le Conseil prend une délibération dans ce sens et décide le maintien des 1.200 francs votés pour secours en nature, aux enfants pauvres des écoles.

Recette buraliste de douane. — M. le Maire donne ensuite lecture d'une lettre émanant de M. le Directeur des douanes concernant le vœu émis par le Conseil municipal en faveur de la création d'une recette buraliste dans la commune et non à Roncq. Une enquête a été prescrite dont les résultats ne permettent pas de faire droit aux doléances du Conseil municipal de Linselles,

L'éclairage électrique. — La société civile fondée à Bondues et qui a pour but l'exploitation de l'éclairage électrique de la commune et du transport de la force motrice par l'électricité propose un traité à la commune de Linselles. Le Conseil est d'avis que cette utile question mérite une étude très approfondie ; c'est à cet effet qu'une commission est instituée. Elle est ainsi composée : MM. Hopsomer, Delahoutre, Hennion, Delahoutre, Lefebvre et Bény.

Pose de lanternes. — Le Conseil décide ensuite à faire procéder à la pose de deux nouvelles lanternes, l'une au sentier du Blaton et l'autre sur l'estaminet du « Coq chantant ».

Contre la tuberculose. — Un crédit de vingt-cinq francs à titre de subside à la « Ligue du Nord contre la tuberculose » est voté ; un autre crédit de vingt francs est voté à l'Institut Pasteur de Lille.

En faveur des sapeurs-pompiers. — A la demande de la Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie, le Conseil émet un vœu pour l'exemption des vingt-huit et treize jours, en faveur des sapeurs-pompiers.

Chemin du Christ. — M. le Maire donne connaissance d'une lettre adressée par les riverains du chemin du Christ au Conseil municipal afin de remercier cette assemblée d'une délibération prise en vue de la réfection de ce chemin.

Commission de salubrité. — Puis le Conseil procède à la nomination d'une commission de salubrité. MM. Catteau-Six, Duquesnoy, E. Destombes et Demarcq sont désignés.

Chemin du Blaton. — Il est ensuite décidé de faire procéder au pavage, en vieux pavés, du sentier du Blaton ; ces travaux seront effectués l'an prochain.

La fourniture du charbon en 1901. — Le Conseil adopte ensuite les décisions qui seront prises par les commissions administratives de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance relativement à la fourniture de charbon en 1901.

La dèrve de la Marlière. — Cette question qui aurait dû, selon une certaine prévision émise par un de nos confrères, amener la division au sein du Conseil municipal a été résolue sans aucune discussion orageuse. M. le Maire fait l'historique de cette question ; le Conseil suit son avis et décide l'achat par la commune de la propriété de l'Hospice à la dèrve de la Marlière, moyennant le prix de huit cents francs.

La séance est levée à huit heures.

LILLE

LA GREVE DES CAMIONNEURS. — La grève des camionneurs et charretiers faisant partie du syndicat de Fives continue. La journée de mardi n'a été marquée par aucun incident. Les grévistes sont très calmes.

Une certaine détente semble même s'être produite. Les ouvriers de M. Beylemans, rue Pierre-le-Grand, 112, et Meurisse-Bar, même rue, 22, paraissent disposés à accepter les offres qui ont été faites par les patrons, c'est-à-dire un salaire quotidien leur permettant d'avoir 25 francs par semaine, mais non la semaine bonne assurée de 25 francs.

Ainsi, les ouvriers renonceraient aux revendications qu'ils présentaient demandant une somme bonne de 25 francs et un franc d'indemnité le dimanche pour nettoyage d'écurie.

Il est à noter que les maisons Beylemans et Meurisse-Bar sont les deux plus importantes et occupent une trentaine d'ouvriers. On sait qu'il y a en totalité, quarante-trois ouvriers en grève.

UNIVERSITE DE L'ETAT. — Faculté des sciences. — Dans une récente séance, la Faculté des sciences a procédé à la distribution des prix aux lauréats pour l'année scolaire 1899-1900.

Ces lauréats sont :

I. — Prix de la Société des Amis de l'Université : M. Jouvenet, étudiant de licence.

II. — Prix de licence : MM. Lenoir, Nobiron, Sonneville, Vanschoor, étudiants de licence.

III. — Prix de P. C. N. : M. Jules Ponthieu.

IV. — Prix Maurice Hovelacque : MM. Constant, Adriaensen.

UNIVERSIT CATHOLIQUE. — Faculté de médecine. — M. le docteur Charles Wintrebert a soutenu sa thèse sur les « luxations de l'astragale par rotation ». Il se fixe à *Saint-Omer (Pas-de-Calais)*. Il a été aide d'anatomie, interne à l'hôpital Saint-Antoine de Padoue et à la Maternité Sainte-Anne, à Lille.

UN ACCIDENT MORTEL. — Lundi, vers cinq heures du soir, M. Achille Correvitz, âgé de 35 ans, charretier, demeurant 214, rue des Postes, au service de M. Garemynck, entrepreneur de camionnage, traversait les allées de l'Esplanade, monté sur un chariot de 2.00 0kilos de charbon. Soudain, par suite d'un heurt violent imprimé au véhicule, Correvitz tomba lourdement sur la chaussée.

M. le docteur Richard donna ses soins au blessé qui fut transporté à l'hôpital de la Charité, où il expirait quelques instants après son arrivée.

LE BUREAU DE RECRUTEMENT DE LILLE. — En raison de l'importance exceptionnelle du bureau de recrutement de Lille et de Versailles, et aussi en vue de stimuler le zèle des officiers et de récompenser ceux d'entre eux qui se seront fait le plus particulièrement remarquer par leurs connaissances approfondies et la bonne direction imprimée à leur service le ministre de la guerre a décidé que les commandants de ces bureaux pourront être : celui de Lille, du grade de colonel ; celui de Versailles, du grade de lieutenant-colonel.

Cette mesure, ne recevra toutefois son application qu'autant que des crédits auront été accordés à cet effet par le Parlement.

NECROLOGIE. — Un des doyens de la typographie lilloise, M. Antoine Vesschemoet, correcteur-typographe depuis 65 ans dans la maison Lefort et Taffin-Lefort ,membre retraité de la Société typographique, vient de mourir à l'âge de soixante-treize ans.

NOUVELLES MILITAIRES

ARMEE ACTIVE. — Génie : M. Cauvet-Dubamel, lieutenant en 2e au 3e régiment à Arras, est mis hors cadres à la disposition du ministre des colonies pour être employé au chemin de fer du Soudan.

— ARMEE TERRITORIALE. — Artillerie : M. Bossut, lieutenant en 1er, de réserve, au 2e régiment, passe avec son grade dans l'armée territoriale et est affecté au groupe territorial du 27e.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 27 novembre 1900
Présidence de M. Sée, vice-président

OUTRAGES A LA POLICE. — Pierre Courselle, 45 ans, tisserand, demeurant à Wattrelos, était trouvé samedi dernier, vers 5 heures du soir, en complet état d'ivresse près du pont Salembier, à Roubaix ; il causait du scandale dans tous les estaminets. Les agents vinrent lui conseiller d'aller se reposer chez lui, il les traita de vauriens et de fainéants. Coût : trois jours de prison avec sursis et cinq francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Gaston Bernard, 30 ans, liseur à Roubaix, rue Magenta, fraude de 25 kil. d'allumettes, à Wattrelos, plaine Gadenne, le 23 novembre, vers 6 heures du soir, deux mois de prison et cinq cents francs d'amende. — Samuel Pearson, 53 ans, tulliste, mendicité et vagabondage, dix jours de prison.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mardi 27 novembre 1900
Présidence de M. Sée, vice-président

UN PROCES MEDICAL. — Déjà à plusieurs reprises, nous avons signalé dans notre journal les procès engagés par la société « La Fraternelle médicale et pharmaceutique » contre divers médecins de notre région ; deux autres de ces procès, d'un genre tout différent, ont été plaidés à l'audience civile de mardi. Les deux médecins assignés sont M. le docteur Legrand, de Lille, et M. le docteur Vanheuwerswyn, de Fives : mais ces procès sont les mêmes que plusieurs autres intentés contre des médecins de Roubaix et de Tourcoing ; on n'en plaide qu'un pour éviter des frais inutiles et fixer de suite par un seul la jurisprudence du Tribunal.

Dans le courant du mois de février arrivait à Lille M. Arquevaux, dans le but de fonder une société d'assurances contre les médecins et les pharmaciens : telle était en somme, d'après l'avocat de la « Fraternelle médicale et pharmaceutique », la pensée inspiratrice de cette compagnie. A cet effet, on recueillait des adhésions de malades... ou de futurs malades : pour quinze francs par an, somme fixée, vous étiez soigné gratuitement par un des médecins de la société et les médicaments vous étaient délivrés aussi gratuitement par un pharmacien adhérent.

Ce n'était pas tout d'avoir des malades, il fallait des guérisseurs. M. Arquevaux se mit en quête, et à Lille, à Armentières, à Roubaix, à Tourcoing, — dans ces deux dernières villes surtout — il recruta des médecins, une vingtaine environ, et des pharmaciens en nombre à peu près égal, qui promettaient pour cinq ans leurs soins à la société. Les conditions différaient parfois : c'est ainsi que M. le docteur Legrand se voyait promettre une somme annuelle et fixe de trois mille francs, quel que fût le nombre des malades confiés à ses soins, tandis que M. le docteur Vanheuwerswyn et la plupart des autres médecins adhérents se voyaient promettre deux francs par an et par assuré.

Quelque temps après, les deux médecins — et plusieurs autres dont l'affaire ne s'est pas plaidée aujourd'hui, — envoyaient leur démission. « La Fraternelle » les assigna en quinze mille francs de dommages-intérêts pour brusque rupture du contrat.

Me de Lauwereyns plaide pour « La Fraternelle » : il rappelle les termes très nets des engagements, que les médec